



UFA SAINT-PHILIPPE

CAP Charpentier - Bois *(dernière mise à jour Septembre 2026)*

Le titulaire du CAP Charpentier bois occupe des emplois relatifs aux activités de fabrication et de pose de charpentes traditionnelles en bois. Il intervient sur des chantiers de constructions neuves ou faisant l'objet d'un entretien ou d'une réhabilitation. Il peut également intervenir dans les constructions à ossature bois.

Prérequis

- De 16 à 29 ans
- Dès 15 ans pour les jeunes sortants de 3^e

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible sur notre site web : <https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org/>
- Ou nous contacter directement au : 01 46 23 27 65 – murielle.livet@apprentis-auteuil.org
- L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le chargé de promotion des formations et l'examen du dossier (bulletins, lettre de motivation) et par un test

Délais d'accès

L'établissement établira dans un délai de 8 jours maximum après l'entretien, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune.

Objectifs

Acquérir des compétences en **Charpente** : Être en mesure de fabriquer, remplacer ou poser des ouvrages de **charpente** ou ossature **bois**. Tracer, réaliser des croquis, lister le matériel et quantifier les matériaux.

Capacités professionnelles visées

Programme synthétique

Enseignements généraux : Français, histoire-géographie, mathématiques, sciences, sport, Arts appliqués et cultures artistiques.

Les enseignements professionnels portent sur :

- Epure (dessin technique d'une charpente)
- Réalisation d'assemblages et d'ouvrages de charpente bois et ossature bois
- Lecture de plan / technologie
- Formation à l'utilisation d'échafaudage

- Chef d'œuvre

Moyens et Méthodes mobilisées

- Effectif de 12 jeunes permettant un suivi individualisé de l'apprenti.
- Un atelier de charpente bois
- Différents échafaudages
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque apprenti dans le domaine professionnel, comme en enseignement général.

Modalités d'évaluations

En épreuves ponctuelles terminales

Suite de parcours, débouchés

Débouchés :

Entrée dans la vie active en tant que charpentier bois qualifié, ou monteur / Monteuses de maisons à ossature bois

Poursuites d'études :

- En BP Charpentier Bois
- Bac Pro Technicien constructeur bois

Passerelle :

S'orienter vers un autre CAP comme : le CAP Menuisier – Fabricant ou installateur / CAP arts du bois (option tourneur, marqueteur, ...)

Durée / Alternance

2 ans avec 13 semaines de formation par an (soit environ une par mois)

Tarifs

- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti
- Des frais d'hébergement, de restauration et de transports pourront être à charge de l'apprenti : nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap : jean-michel.pallatin@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session de formation précédente

La première session d'examen aura lieu en Juin 2027

Autres indicateurs de résultats : seront indiqués qu'à partir de juillet 2027

- Taux de réponse à l'enquête :
- Taux de poursuites d'études :
- Taux d'interruption en cours de formation :
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage :
- Taux d'insertion professionnelle :

Les + de la formation :

- ✓ **Classe à petit effectif**
- ✓ **Accompagnement personnalisé**
- ✓ **Soutien scolaire possible**
- ✓ **Partenariat avec de nombreuses entreprises**
- ✓ **Insertion rapide après la formation**

Contact :

Mme Murielle Livet – 01 46 23 27 65 – murielle.livet@apprentis-auteuil.org